

Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



HSBC Asset Management

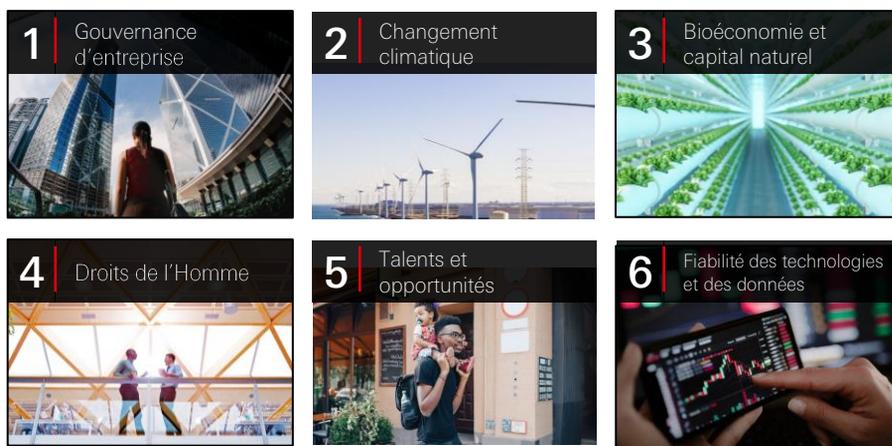


1. Identification des thèmes à aborder

Chaque année, nous définissons les thèmes que nous souhaitons aborder et les principales mesures que les entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent prendre pour traiter les questions relatives à ces thèmes, en particulier celles qui présentent un risque important.

Lors de l'élaboration de ces thèmes, nous nous concentrons sur les questions susceptibles d'avoir un impact financier sur la performance des entreprises dans lesquelles nous investissons et celle de notre portefeuille, ainsi que sur la création de valeur, tout en tenant compte des risques émergents. Les spécialistes sectoriels de notre équipe d'investissement, en collaboration avec notre équipe investissement responsable, ont identifié les questions les plus pertinentes pour les secteurs et les industries clés. Ces thèmes sont également liés aux indicateurs que nous utilisons pour évaluer si les entreprises peuvent être détenues par des fonds de notre gamme de produits d'investissement durable.

Pour 2025, les principaux thèmes retenus sont :



Voir la section 5 pour plus d'informations sur les principaux thèmes à aborder.

Collaboration entre les spécialistes de l'engagement actionnarial et les équipes d'investissement pour identifier les principaux enjeux

Les équipes sectorielles virtuelles (ESV) compilent les connaissances sectorielles sur l'ensemble des classes d'actifs et des zones géographiques. Ces équipes regroupent des analystes en développement durable et en intégration ESG, des spécialistes de l'engagement actionnarial et des analystes crédit et actions basés dans différentes régions. Les ESV sont chargées de mener des recherches sectorielles, de superviser l'élaboration de listes de contrôle relatives au développement durable, d'en déduire des scores et de faire correspondre nos initiatives de dialogue aux enjeux identifiés.

3. Ces indicateurs comprennent les Principales Incidences Négatives (ou PAI, pour *Principle Adverse Impact*) au sens du Règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



2. Identification des entreprises prioritaires

Nous tenons à jour une liste prioritaire d'émetteurs avec lesquels nous souhaitons interagir afin de nous aider à prioriser les interventions qui ont un impact et qui soutiennent la prise de décision en matière d'investissement.⁴ Les émetteurs couverts par les politiques et les engagements de HSBC AM, ou inclus dans les portefeuilles de certains clients au sein de notre gamme de produits d'investissement durable, figurent également sur cette liste s'ils répondent à des critères spécifiques. Le fait de hiérarchiser les entreprises de cette manière nous aide à contrôler notre capacité d'engagement et nos ressources, et facilite la coordination et la collaboration entre les différentes équipes.

4. Il est important de préciser que toutes les entreprises identifiées par nos processus de recherche comme concernées par un enjeu donné ne seront pas sollicitées, et que tous les enjeux pertinents ne seront pas abordés dans le cadre de nos échanges avec les entreprises prioritaires que nous avons sélectionnées.



3. Mise en œuvre des initiatives d'engagement

Les initiatives de dialogue sont généralement menées par des spécialistes de l'engagement actionnarial et par les équipes d'investissement. Les analystes en investissement et les spécialistes de l'engagement actionnarial travaillent souvent ensemble pour mener des recherches, élaborer des plans et des objectifs d'engagement et dialoguer avec les émetteurs dans le but d'améliorer et de protéger la valeur actionnariale. Par ailleurs, nos spécialistes de l'engagement actionnarial, basés au Royaume-Uni et à Hong Kong, apportent leur expertise régionale, sectorielle et thématique dans la conduite du dialogue et l'évaluation de la performance en matière de développement durable afin d'identifier les sources potentielles de risque et de création de valeur.

Elles peuvent prendre différentes formes : réunions physiques, appels téléphoniques, échanges de courriers ou d'emails, visites de sites, avec d'autres parties prenantes le cas échéant, ou par l'intermédiaire d'organismes sectoriels.

Lorsque nous nous adressons aux sociétés dans lesquelles nous investissons les actifs de nos clients et que nous votons par procuration à leurs assemblées générales, nous le faisons au nom, et dans l'intérêt, des comptes clients que nous gérons et nous ne cherchons pas à modifier ou à influencer le contrôle de ces sociétés.

Nous intervenons à trois niveaux :



Engagements ciblés :

interactions axées sur la recherche de résultats visant à obtenir des changements spécifiques de la part d'un émetteur. Ces engagements sont liés à des objectifs qui font l'objet d'un suivi dans le temps.



Engagements instructifs :

échanges bilatéraux avec les émetteurs visant à mieux comprendre leurs pratiques, leurs stratégies ou leurs défis en matière de développement durable, tout en expliquant nos points de vue et les raisons pour lesquelles nous considérons ces sujets comme importants pour atténuer les risques ou accroître la valeur. Bien que ces discussions n'aient pas pour but de fixer des objectifs spécifiques, elles fournissent des informations détaillées qui peuvent éclairer certains aspects de l'investissement responsable, tels que notre processus de *due diligence* en matière de développement durable (voir ci-dessous).



Suivi de l'investissement :

interactions régulières avec les entreprises, telles que les conférences téléphoniques sur les résultats. Ces échanges portent généralement sur des sujets financiers et stratégiques et peuvent parfois aborder des questions de développement durable.





4. Suivi des progrès du dialogue

Lorsque nous nous engageons auprès d'une entreprise, nous utilisons des outils internes pour enregistrer nos actions, ce qui nous permet de suivre l'ensemble des progrès réalisés et des sujets abordés, ainsi que d'intégrer les informations recueillies dans nos plateformes de recherche en investissement.

En ce qui concerne les engagements ciblés, nous suivons les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de ces engagements en fonction de cinq grandes étapes :

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|---|
| Étape importante 1 | Préoccupations signalées | Nous faisons part de nos préoccupations à l'émetteur et soulignons la nécessité d'agir. |
| Étape importante 2 | Préoccupations avérées | L'émetteur a pris note de nos préoccupations. |
| Étape importante 3 | HSBC AM favorise le changement | Nous apportons des conseils et des exemples pour encourager un changement positif. |
| Étape importante 4 | Plan établi | L'émetteur élabore un plan pour répondre à nos préoccupations. |
| Étape importante 5 | Changement réalisé | Le changement souhaité est accompli, avec des résultats documentés. |

Si un émetteur ne fait pas suffisamment de progrès en réponse à nos demandes de changement et que nous estimons que l'absence de progrès peut avoir pour effet d'augmenter le risque ou de nuire aux objectifs d'investissement que le fonds ou le mandat cherche à atteindre, nous pouvons déclencher un processus d'intensification de notre engagement actionnarial (voir ci-dessous).



5. Vote aux assemblées générales

L'exercice de nos droits de vote est au cœur de notre dispositif d'engagement actionnarial et de notre approche globale en matière d'investissement responsable.

Nos [principes de vote, règles globales](#) sont mises à jour chaque année et peuvent être consultés [ici](#).





6. Conséquences en matière d'investissement

Le dialogue avec les émetteurs peut influencer les décisions d'investissement, notamment l'inclusion ou l'exclusion d'émetteurs dans des fonds spécifiques ou dans leurs univers de fonds respectifs, ou encore l'introduction de restrictions d'investissement sur un titre (par exemple, « ne pas ajouter »). Ceci peut inclure des décisions d'investissement liées aux politiques et engagements de HSBC AM, ainsi que des processus de *due diligence* en matière de durabilité, le cas échéant.

Nos spécialistes de l'engagement actionnarial contribuent à l'évaluation des enjeux pertinents pour chaque entreprise, en identifiant les risques et les opportunités ainsi que leurs implications en matière d'investissement. Nous analysons l'importance des questions de développement durable, y compris les enseignements tirés des interactions avec l'émetteur, modifions notre vision fondamentale des risques et de la valeur pour l'entreprise et pouvons identifier d'autres opportunités de dialogue dans le cadre de notre suivi.

Due diligence durable

La *due diligence* fait partie de notre processus de recherche et de gouvernance conçu pour traiter et gérer les risques liés au développement durable associés aux émetteurs relevant de nos stratégies de gestion active fondamentale traditionnelles et durables. Par exemple, des procédures de *due diligence* peuvent être mises en œuvre à l'encontre des émetteurs qui enfreignent nos politiques ou dépassent nos seuils de risque, ou qui ne respectent pas les exigences minimales d'un fonds ou d'un produit de HSBC AM. Une fois la *due diligence* effectuée, diverses mesures de suivi peuvent être envisagées, notamment pour déterminer si les titres de l'émetteur peuvent rester dans le portefeuille.



7. Options d'intensification de notre engagement actionnarial

Plusieurs options d'escalade sont envisageables pour intensifier notre engagement actionnarial, notamment engager le dialogue avec la direction générale ou les membres du conseil d'administration, y compris par écrit, et participer à des initiatives sectorielles. Pour les entreprises dont nous détenons des actions cotées en bourse, les options d'escalade comprennent également le vote contre certaines propositions formulées par la direction, dont les (ré)élections des administrateurs, et le dépôt conjoint de propositions d'actionnaires.

Les options d'escalade choisies, ainsi que l'ordre et les délais dans lesquels elles sont entreprises, varient selon l'émetteur et le contexte spécifique. Nous prenons également en compte les nuances propres à chaque marché et à chaque région, telles que les attentes culturelles, les défis géopolitiques, ainsi que les réglementations et pratiques locales.

Plusieurs facteurs guident les décisions de recours à ces procédures, notamment la réactivité de l'émetteur à nos demandes et la rapidité avec laquelle il met en œuvre les changements ; la pertinence de la question et son impact potentiel négatif sur la valeur actionnariale ; et la capacité de la procédure choisie à résoudre efficacement le problème.

Nous ne commentons pas publiquement les échanges que nous pouvons avoir avec les entreprises, mais nos votes sont accessibles au grand public, dans notre tableau de bord des votes par procuration.⁵

5. Le Tableau de bord des votes par procuration est accessible via ce lien : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/MjJwNw==>.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026

